

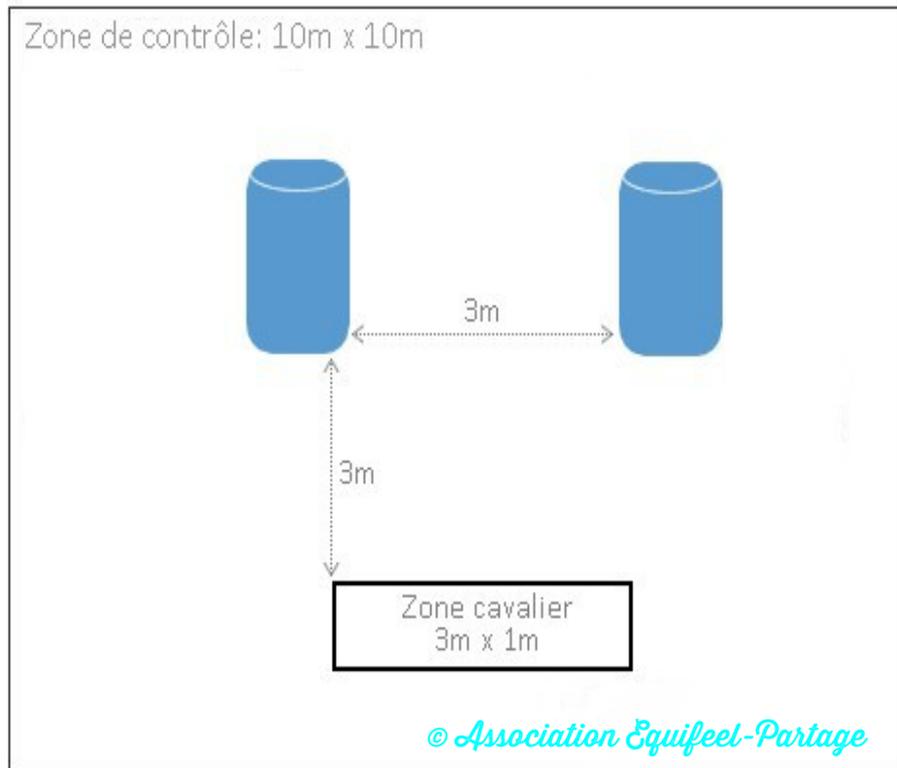
N°19 – Le huit

Test autorisé en épreuve Club A, distances raccourcies à 2 mètres, hauteur maximum des cônes 50 cm. Le cavalier doit rester dans une zone matérialisée de 3 x 1 m axée sur le dispositif.

Équipement : Une zone de contrôle de 10 x 10 m, deux cônes (ou bidons).

Temps autorisé : 1 minute et 15 secondes + 5 secondes avec pénalités de temps (art 6.2.C)

Descriptif : Le cavalier dans sa zone, le cheval face à lui entre les deux cônes. Le cavalier fait effectuer un parcours en huit autour des deux cônes et l'arrête face à lui entre les deux cônes. Le sens d'exécution est laissé libre ou imposé par l'organisateur.



Contrat 10 points : Avec licol et longe.

Contrat 15 points : Avec licol, la longe étant fixée par un élastique au licol.

Contrat 20 points : En liberté.

Bonus :

- + 2 points si le test est réalisé avec fluidité, (sans aucune pénalité - valable pour les 3 contrats - art 6.2)

Pénalités :

- Matériel déplacé ou renversé : -2 points par matériel.
- Poser d'un seul pied hors de la zone de contrôle : -2 points par pied.
- Sortie des quatre pieds du poney/cheval de la zone de contrôle : contrat ramené à zéro.
- Sortie d'un pied hors de la zone pour le cavalier : contrat ramené à zéro.
- Erreur de parcours non rectifiée : contrat ramené à zéro.
- Élastique cassé : contrat ramené à zéro.
- Contact entre le cavalier et son poney/cheval avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick et/ou la longe: contrat ramené à zéro, sauf dans les contrats à 10 points : -2 points par toucher.